



Rapport annuel de la Conférence tripartite de la formation professionnelle

2025

▲ TBBK ▼ CTFP ►

Tripartite Berufsbildungskonferenz

Conférence tripartite de la formation professionnelle

Conferenza tripartita della formazione professionale





La version électronique du présent rapport est dotée de fonctions interactives. En cliquant sur les passages soulignés, il est possible d'accéder directement à des informations complémen-

Impressum

Édition : Conférence tripartite de la formation professionnelle (CTFP) © 2025

Rédaction : Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI),
unité Politique de la formation professionnelle

Photo page 3 : Monique Wittwer

Graphisme et mise en page : SEFRI, unité Communication

Langues : fr/all/it



En Suisse, la formation professionnelle tire sa force de l'étroite collaboration entre ses partenaires. Réunissant ces derniers sous un même toit, la Conférence tripartite de la formation professionnelle (CTFP) pilote la formation professionnelle au niveau stratégique dans le cadre d'un partenariat et veille à la mise en œuvre des décisions prises au niveau politique, en tenant compte des responsabilités des différents partenaires. Elle dispose d'une vue d'ensemble des thèmes et des projets relevant de ce partenariat.

L'année sous revue a été marquée par les progrès réalisés dans le cadre du projet « Attrait de la formation professionnelle ». La vaste analyse menée l'été dernier ainsi que les mesures développées conjointement et adoptées lors du Sommet national de la formation professionnelle en novembre 2025 illustrent bien les effets positifs d'une collaboration menée dans un esprit de partenariat. La feuille de route « Attrait de la formation professionnelle » pose désormais les bases d'une mise en œuvre concrète. La CTFP a accompagné activement ce processus et assumé son rôle stratégique. Ce faisant, elle a analysé, discuté et contextualisé les développements actuels dans le domaine de la formation professionnelle.

Les échanges réguliers avec des acteurs issus du monde de la formation professionnelle et d'autres domaines occupent une place centrale dans le travail de la CTFP. Aussi, la CTFP veille-t-elle à entretenir le dialogue avec divers organes et experts afin de prendre en compte différentes perspectives, par exemple dans le cadre d'une séance « extra muros » au centre de cours interentreprises de Fribourg ou de discussions avec la Chambre des hautes écoles spécialisées. Ces échanges transparents renforcent la compréhension mutuelle et favorisent l'élaboration de solutions viables pour le développement de la formation professionnelle.

Le paquet de mesures adopté par les Chambres fédérales, qui vise à renforcer la formation professionnelle supérieure, constitue un autre exemple du bon fonctionnement de la structure de gouvernance et du caractère constructif de la collaboration entre les partenaires. L'adoption de ce projet de modification de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFP) et les discussions qui ont précédé mettent en évidence le potentiel d'une coopération fondée sur un partenariat solide. Avec cette réforme, le Parlement envoie un signal clair : la formation professionnelle supérieure sera renforcée de manière ciblée, sans que cela implique une modification fondamentale du système actuel qui a fait ses preuves, et ce, dans un esprit de coopération, de pragmatisme et d'ouverture sur l'avenir.

Les progrès réalisés nous encouragent à poursuivre dans cette voie. La CTFP continuera ainsi d'assumer sa responsabilité stratégique, d'encourager le dialogue entre les partenaires et de s'engager en faveur d'une formation professionnelle solide, attractive et tournée vers l'avenir.

Rémy Hübschi

Directeur suppléant du SEFRI
Président de la Conférence tripartite
de la formation professionnelle (CTFP)



Gros plan

Attrait de la formation professionnelle

Le Sommet national de la formation professionnelle 2024 a marqué le coup d'envoi du projet « Attrait de la formation professionnelle ». La CTFP a accompagné ce projet de près : elle a examiné les différentes prises de position et conclusions, fait valoir son opinion, réalisé une synthèse des résultats et élaboré des mesures.



Photo: Monique Wittwer

En 2025, une étude approfondie a été menée en plusieurs étapes dans le cadre du projet « Attrait de la formation professionnelle ». Les participants à la Journée des partenaires de la formation professionnelle, en mars, ont d'abord partagé leurs observations sur les défis auxquels la formation professionnelle est confrontée. Ensuite, les acteurs internes et externes au domaine se sont positionnés sur plusieurs champs de réflexion dans le cadre d'une consultation, menée d'avril à juin. Enfin, lors d'une audition avec les milieux scientifiques, en août, des chercheurs ont présenté leur point de vue sur les défis actuels. Les conclusions de cette analyse couvrent un large éventail de thématiques. Elles ont été résumées dans un rapport à l'intention du Sommet national de la formation professionnelle.

Perspectives de carrière attrayantes, marché du travail et société en mutation

De manière générale, la formation professionnelle en Suisse est bien positionnée et bénéficie d'une bonne réputation. Elle offre des possibilités attrayantes en termes de carrière et de rendements de formation. Son orientation vers le marché du travail et sa perméabilité garantissent l'accès au monde du travail et à des études ultérieures. Dans le même temps, les perspectives de la formation professionnelle gagneraient encore à être mieux mises en valeur.

Parallèlement, les changements sur le marché du travail exigent un développement continu de la formation professionnelle, qui, face à des exigences contradictoires, doit se positionner entre le besoin en savoir-faire spécialisé et l'importance croissante des compétences transversales. L'économie ne cesse de se spécialiser, mais les compétences professionnelles ne suffisent pas pour suivre le rythme des changements et s'assurer un apprentissage tout au long de la vie. La tertiarisation croissante du marché du travail engendre une concurrence entre la formation professionnelle supérieure et les offres de formation des hautes écoles.

Le marché du travail n'est pas le seul à changer, les attentes des jeunes et des adultes évoluent elles aussi. Ce ne sont pas uniquement les aptitudes, le contexte social et les intérêts qui jouent un rôle dans le choix de la voie de formation, mais également la compatibilité entre carrière professionnelle et valeurs personnelles.

La disposition des entreprises à former des apprentis est décisive pour le succès de la formation professionnelle duale. L'intérêt que portent les jeunes ayant de bons résultats scolaires à la formation professionnelle est essentiel pour permettre aux entreprises de couvrir leurs besoins en cadres et en spécialistes disposant de compétences axées sur la pratique, notamment dans l'optique de la planification de la relève.

Considérer le système dans sa globalité

Au cours des discussions menées dans le cadre de la CTFP et lors des échanges avec les acteurs, il est apparu à maintes reprises que la formation professionnelle doit être considérée dans le contexte global du système éducatif suisse. Les diverses voies de formation ne doivent pas être mises en opposition. Le succès du système éducatif suisse repose sur le fait que différentes possibilités de qualification peuvent mener à une carrière professionnelle réussie. La formation académique et la formation professionnelle sont des voies équivalentes pour accéder au monde du travail et se complètent pour couvrir les besoins de main-d'œuvre. En témoignent les nombreux exemples de carrières brillantes dans le monde politique ou économique, tout comme les données statistiques.

Feuille de route « Attrait de la formation professionnelle »

Sur la base des travaux des partenaires de la formation professionnelle, diverses mesures ont été adoptées en novembre 2025 lors du Sommet national de la formation professionnelle afin de développer et garantir à long terme l'attrait de la formation professionnelle. Par exemple, l'axe d'encouragement « Formation en entreprise » de la Confédération vise à inciter les entreprises à former des apprentis et à encourager la qualité de ce type de formation. Une autre mesure prévoit un examen des réglementations, qui influent également sur la disposition des entreprises à former. Sur un autre plan, le renforcement de la maturité professionnelle en tant qu'option de formation attrayante fait aussi partie des objectifs. En matière de numérisation et d'intelligence artificielle, les partenaires de la formation professionnelle entendent optimiser les conditions-cadres pour les personnes en formation et pour les différents acteurs du domaine. Ils ont également décidé de revoir le processus de choix d'une profession et de carrière afin que tous les jeunes puissent prendre au mieux une décision en matière de formation. Quant à la formation professionnelle supérieure, l'objectif est de la faire gagner en visibilité et en reconnaissance. Une analyse des questions fondamentales relatives à l'attrait de la formation professionnelle, menée sous l'angle de la recherche et de la pratique, servira de base à l'identification d'éventuelles autres mesures à prendre.

La CTFP a regroupé ces mesures dans une [feuille de route](#) et les a intégrées dans l'initiative « [Formation professionnelle 2030](#) ». Elle s'attelle désormais à leur mise en œuvre, qui devrait être terminée d'ici 2028.



6 Participation des acteurs

Aux yeux de la CTFP, il est primordial d'impliquer le plus largement possible les acteurs du domaine de la formation professionnelle. Les forums de dialogue s'y prêtent particulièrement bien. Chaque année, cinq forums de dialogue permettent aux acteurs d'aborder les thématiques actuelles sous différents angles, entre eux et avec les membres de la CTFP. L'échange de bonnes pratiques donne également de nouvelles impulsions pour le développement de la formation professionnelle.



Photo: SBF1

En 2025, plusieurs forums de dialogue ont été organisés en lien avec le projet « Attrait de la formation professionnelle » du SEFRI. En mars, par exemple, les participants à la Journée des partenaires de la formation professionnelle ont fait le point sur l'initiative « Formation professionnelle 2030 » et ont fourni des inputs sur des questions fondamentales dans le domaine de la formation professionnelle.

La consultation menée entre avril et juin 2025 dans le cadre du projet « Attrait de la formation professionnelle » a été l'un des principaux éléments traités par les forums de dialogue Ortra – Employeurs et Ortra – Employés. Les discussions ont servi de base aux prises de position des divers acteurs dans le cadre de la procédure de consultation.

Le forum de dialogue Écoles supérieures a mis l'accent sur la collaboration entre les écoles supérieures et les hautes écoles spécialisées. Des exemples de collaborations fructueuses ont été présentés. Les discussions ont également mis en évidence la nécessité de renforcer la compréhension mutuelle des modes de fonctionnement des différentes offres de formation et des défis auxquels elles font face. Dans l'optique d'une approche globale de la formation professionnelle, la CTFP a intégré le dialogue avec les hautes écoles spécialisées dans son programme de travail 2026.

Le forum de dialogue Prestataires de la formation initiale en école et des cours interentreprises a été consacré au thème de la maturité professionnelle (MP). La MP 1 (maturité professionnelle en cours d'apprentissage) est un élément important pour l'attrait de la formation professionnelle. Dans le même temps, elle génère des conflits d'objectifs et des défis en termes de mise en œuvre. Les participants au forum de dialogue ont dressé un état des lieux.

La CTFP développe en permanence les forums de dialogue tout en élargissant la participation des acteurs. Ainsi, à partir de 2026, elle se rendra chaque année dans une région donnée afin d'entretenir les échanges sur place.

Renforcement de la formation professionnelle supérieure

La modification de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr), adoptée par les Chambres fédérales lors de la session d'hiver 2025, marque une étape importante pour le développement de la formation professionnelle supérieure. Elle relève du paquet de mesures visant à renforcer la formation professionnelle supérieure et se fonde sur un processus à large assise mené depuis 2019 dans le cadre du projet « Positionnement des écoles supérieures ». La révision renforce les écoles supérieures ainsi que la formation professionnelle supérieure dans son ensemble, augmente leur visibilité et harmonise les conditions au sein du degré tertiaire.

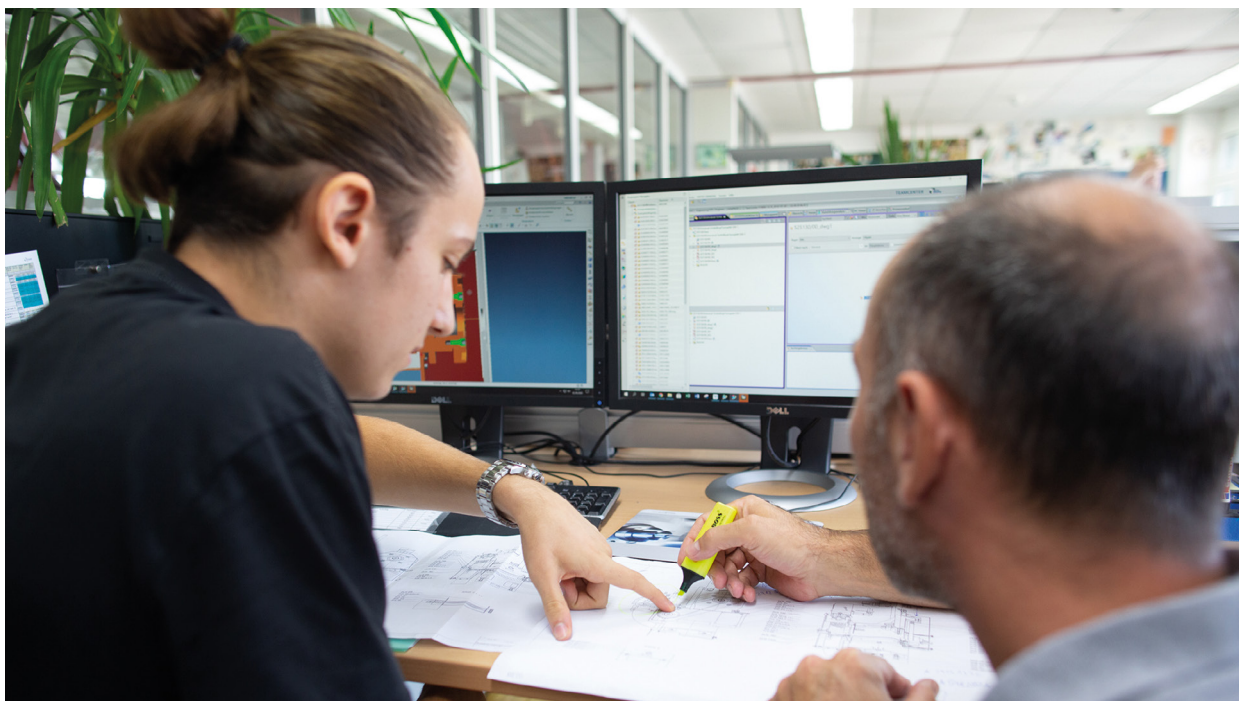


Photo: Monique Wittwer

La modification de la LFPr a pour objectif de renforcer la notoriété et la réputation de la formation professionnelle supérieure en général et des écoles supérieures (ES) en particulier, tout en harmonisant les conditions au sein du degré tertiaire. Les principales mesures sont les suivantes :

- **Introduction d'un droit à l'appellation « école supérieure »** : la visibilité des ES en tant qu'institutions sera renforcée. Seules les écoles qui proposent une filière de formation ES reconnue pourront à l'avenir s'appeler « école supérieure ».
- **Introduction des compléments de titre « Professional Bachelor » et « Professional Master » pour les diplômés de la formation professionnelle supérieure** : les compléments de titre soulignent le fait que les diplômés correspondants appartiennent au degré tertiaire et renforcent leur visibilité. En vue d'une délimitation par rapport aux diplômés des hautes écoles, ils ne peuvent être utilisés dans les langues officielles qu'avec les titres protégés des diplômés correspondants. En anglais, les compléments de titre sont autorisés dans le cadre de la traduction anglaise simplifiée du titre protégé.



8 ► **Introduction de l'anglais comme langue d'examen supplémentaire possible pour les examens professionnels fédéraux et les examens professionnels fédéraux supérieurs** : l'objectif est de créer des conditions comparables au sein du degré tertiaire. En outre, le projet répond aux besoins des branches tournées vers l'international et des branches où l'anglais est la langue technique et pratique, afin d'exploiter un potentiel supplémentaire de main-d'œuvre qualifiée. Afin de ne pas supplanter les langues officielles, les examens fédéraux doivent continuer à être proposés dans chacune des langues officielles.

► **Flexibilisation des études postdiplômes EPD ES** : à l'avenir, les EPD ES ne devront plus passer par une procédure de reconnaissance fédérale et pourront être lancées de manière autonome par les écoles supérieures.

Les mesures s'appliqueront dès l'entrée en vigueur de la modification de la LFPr. Les diplômés de la formation professionnelle supérieure seront donc autorisés à porter les nouveaux compléments de titre à partir de ce moment-là. En revanche, les brevets et diplômes déjà émis ne seront pas remplacés. Le SEFRI prévoit de mettre à disposition un document explicatif au moment de l'introduction des compléments de titre.

Prochaines étapes en vue de la mise en œuvre

Une fois le délai référendaire écoulé, les modifications de la LFPr seront répercutées dans l'ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr) et dans l'ordonnance du DEFR concernant les conditions minimales de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures (OCM ES). L'objectif est que la LFPr, l'OFPr et l'OCM ES dans leur version révisée entrent en vigueur en même temps.

Le projet de révision de l'OMPr a déjà été mis en consultation en 2024, en même temps que celui de la LFPr. Les modifications de l'OCM ES doivent encore être définies en concertation avec les acteurs concernés. Elles portent notamment sur la définition de valeurs de référence communes pour la nouvelle offre de formation continue des ES.

Outre les deux ordonnances, d'autres documents de mise en œuvre et modèles devront être adaptés avant l'entrée en vigueur des bases légales révisées. Il s'agit notamment de préparer la modification de l'ensemble des règlements d'examen et des plans d'études cadres pour y ancrer les compléments de titre et les nouvelles traductions anglaises simplifiées des titres. Dans ce contexte, l'entrée en vigueur est prévue au plus tôt à la fin de l'été 2026. Le SEFRI communiquera en temps voulu sur la mise en œuvre ainsi que sur les prochaines étapes.

Développements dans la formation professionnelle

Dans le cadre de ses activités, la CTFP suit les développements dans la formation professionnelle et traite des thèmes d'actualité. Elle contribue par ailleurs en continu à l'optimisation des processus dans le domaine de la formation professionnelle.



Photo: Monique Wittwer

Formation professionnelle 2030

La CTFP accompagne la mise en œuvre de l'initiative « Formation professionnelle 2030 » (FP2030). De nombreux projets ont été achevés en 2025 : orientation de la culture générale dans la formation professionnelle initiale vers les exigences de la société et du marché du travail de demain ; révision de l'ordonnance sur la maturité professionnelle et du plan d'études cadre correspondant et mise à jour des plans d'études cadres pour les responsables de la formation professionnelle. Le projet « viamia : bilan professionnel gratuit pour les adultes de plus de 40 ans », ayant eu des retombées positives, est poursuivi et placé sous la responsabilité des cantons depuis 2026.

Développement des professions

La CTFP a mis en place le groupe d'accompagnement « Développement des professions » afin de renforcer la collaboration dans ce domaine. Au cours de l'année sous revue, le groupe d'accompagnement a assuré le suivi de la révision du manuel « Développement des professions dans la formation professionnelle initiale ». Celui-ci peut désormais aussi être consulté sous [forme numérique](#). Ce format garantit que les informations sont toujours à jour et facilement accessibles à toutes les personnes concernées. Le manuel sera actualisé en continu.



10 Certification professionnelle pour adultes

Le groupe de coordination « Certification professionnelle pour adultes » mis en place par la CTFP a accompagné la réalisation de l'étude « État des lieux de la reconnaissance des qualifications professionnelles étrangères ». Il ressort de cette étude que les personnes possédant des qualifications professionnelles étrangères ont un accès direct au marché du travail dans de nombreuses professions, mais que des questions apparaissent lorsque l'exercice de la profession est réglementé par la loi et qu'une reconnaissance du diplôme est nécessaire. Les partenaires de la formation professionnelle sont dès lors invités à examiner, sur la base des résultats de l'étude, les mesures à prendre dans leurs domaines de compétence.

Autres thématiques importantes

La CTFP s'est également penchée sur un large éventail d'autres thématiques. Elle a ainsi réitéré son soutien à la Déclaration d'engagement concernant l'accompagnement du choix professionnel et l'attribution des places d'apprentissage, suivi l'évolution du marché des places d'apprentissage et procédé à un état des lieux de son travail. Elle a également mené des échanges sur différents sujets d'actualité, notamment les droits des personnes en formation d'être consultées, la santé psychique de ces dernières, l'échange de données entre les acteurs de la formation professionnelle ainsi que les échanges et la mobilité dans la formation professionnelle.

La CTFP, ses tâches et sa composition

La Conférence tripartite de la formation professionnelle (CTFP) constitue l'interface entre les différents organes (niveau opérationnel) et le Sommet national (niveau politique). Elle prépare le Sommet national et veille à ce que les décisions qui y sont prises soient mises en œuvre conformément aux compétences juridiques respectives. Elle délibère de questions relevant du niveau opérationnel et œuvre pour que des solutions y soient apportées au niveau stratégique. La CTFP observe par ailleurs le marché des places d'apprentissage. Le règlement d'organisation régit son organisation et ses procédures.

La CTFP se compose de sept membres (état fin 2025) :

Organisations du monde du travail

- Nicole Meier, Union Patronale Suisse UPS, responsable formation
- Dieter Kläy, Union suisse des arts et métiers USAM, directeur adjoint, responsable des dossiers marché du travail, formation professionnelle et droit économique
- Nicole Cornu, Union syndicale suisse USS, secrétaire centrale, politique de la formation
- Jackie Vorpe, Travail.Suisse, responsable de la politique de formation

Cantons

- Christophe Nydegger, Conférence suisse des offices de la formation professionnelle CSFP, président
- Niklaus Schatzmann, Conférence suisse des offices de la formation professionnelle CSFP, vice-président
- Peter Marbet, Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique CDIP, secrétaire général adjoint, responsable du domaine Formation professionnelle et secondaire II formation générale (invité permanent)

Confédération

- Rémy Hübschi, Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI, directeur suppléant, président de la CTFP

Le **secrétariat de la CTFP** est rattaché au SEFRI. Direction : Isabel Herkommer, responsable de projets, unité Politique de la formation professionnelle



« Formation professionnelle 2030 » – aperçu des projets 2025

Les projets suivants ont été achevés en 2025 :

- [Renforcement des compétences de formation au sein des entreprises](#)
- [Révision des plans d'études cadres pour les responsables de la formation professionnelle](#)
- [SINA : Instruments scolaires d'aide au choix professionnel et de préparation à l'apprentissage](#)
- [viamia : analyse gratuite de la situation pour les adultes de 40 ans et plus](#)
- [Maturité professionnelle 2030](#)
- [Culture générale 2030](#)

Contact

Secrétariat d'État à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI
Secrétariat de la CTFP
Einsteinstrasse 2
3003 Berne
www.tbbk-ctfp.ch
tbbk-ctfp@sbfi.admin.ch